

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 103 (1958)
Heft: 6

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Rédaction-Direction : Colonel-brigadier Roger Masson

Rédacteur-Adjoint : Lt-colonel EMG Georges Rapp

Administration : Lt-colonel Ernest Buetiger

Editeurs et expédition : Imprimeries Réunies S. A., av. Gare 33, Lausanne
(Tél. 23 36 33 — Chèq. post. II 5209)

Annonces : Publicitas S. A., succursale, rue Centrale 15, Lausanne

ABONNEMENT : Suisse : 1 an Fr. 12.— ; 6 mois Fr. 7.— ; 3 mois Fr. 4.—
Etranger : 1 an Fr. 15.— ; 6 mois Fr. 8.— ; 3 mois Fr. 4.50

Prix du numéro : Fr. 1.50

Problèmes d'instruction

*Exposé à l'Assemblée des délégués
de la Société Suisse des Officiers
Lucerne, 8 juin 1958*

En 1952, lors de votre assemblée des délégués de Genève (il y a jour pour jour 6 ans), votre Comité central m'avait fait l'honneur de me demander un exposé sur un sujet de mon choix. J'avais saisi l'occasion qui m'était offerte pour traiter de quelques questions d'instruction qui me préoccupaient à l'époque. Il s'agissait alors de mettre en garde contre la tendance qui se manifestait de vouloir faire de nos soldats des combattants aptes à manipuler un nombre toujours plus grand d'armes, cela au détriment d'un savoir vraiment acquis et durable. J'avais ainsi rompu une lance en faveur de la spécialisation laquelle seule permet d'instruire à fond en un temps qui reste court.

Je m'étais permis aussi d'attirer l'attention sur les inconvénients qu'il pouvait y avoir à abandonner certaines méthodes d'instruction que d'aucuns jugeaient désuètes, ce qui avait peu à peu amené à confondre l'exercice intensif, la